

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

<b>Nom commercial</b>	<b>100-LB1</b>
<b>Fabricant / fournisseur</b>	<b>Ingersoll-Rand Company</b> Hindley Green, Nr Wigan WN2 4EZ UK Téléphone 0044(0) 1942 257171 Internet www.irtools.com
<b>Service des renseignements</b>	Product Safety Management Téléphone 0044(0) 1942 257171
<b>Renseignements en cas d'urgence</b>	<b>0044(0) 1942 257171</b>
<b>Conditions d'utilisation recommandées</b>	voir à la fiche technique

---

**2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Caractérisation chimique**

huile minérale avec additifs

**Composants dangereux**

Numéro CAS	Numéro CE	Désignation	[% en poids]	Classification
064742-55-8		Mineralöl	< 80	

**Remarques complémentaires**

Pas de composants dangereux selon RL 67/548 EWG

---

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement**

aucunes sous utilisation et stockage normal

---

**4. PREMIERS SECOURS****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés, ne pas les laisser sécher.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Ne pas utiliser de solvant organique

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

troubles gastro-intestinaux

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Tout moyen d'extinction approprié**

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

brouillard d'eau

**Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

jet d'eau

**Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

pour les travaux de sauvetage et de réparation dans les conteneurs de stockage, utiliser un appareil respiratoire autonome à cause du risque d' asphyxie dû au déplacement de l' oxygène de l' air.

Toute mesure d' extinction nécessite le port d' un équipement de protection personnelle approprié.

### Remarques diverses

Verser de la mousse en très grandes quantités car elle est en partie détruite par le produit.

Collecter séparément l' eau d' extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l' écart des sources d' ignition.

contact avec la peau et les yeux à éviter

### Les précautions pour la protection de l' environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d' égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l' aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### Les méthodes de nettoyage

Pomper les quantités importantes.

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Transporter sur le site de récupération ou d' élimination dans des récipients appropriés.

### Remarques complémentaires

Informations concernant l' élimination : voir chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des substances qui peuvent élever le danger d' incendie ou avec des substances auto-inflammables.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

## 8. CONTRÔLE DE L' EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Veiller à une bonne ventilation des locaux, le cas échéant prévoir un dispositif d' aspiration sur le poste de travail

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

Numéro CAS	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ml/m <sup>3</sup> ]	Remarque
007782-42-5	Graphit	MAK	6 A (Nr. 2.4)		Y
064742-48-9	hydrocarbures, aliphatique, cycloparaffin	8h-Mittel	1000		TRGS 900 / 901

### Protection respiratoire

en general ne pas necessaire

### Protection des mains

gants (résistants aux huiles)

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

### Mesures d' hygiène

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Respecter les mesures d' hygiène et de sécurité habituellement en vigueur dans les industries.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Etat

pâteux

### Couleur

ambrée

### Odeur

type pétrole

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l' environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d' éclair</b>	160 °C			open cup	
<b>Densité</b>	0,9 g/cm3	20 °C			
<b>Solubilité dans l' eau</b>					pratiquement insoluble

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**
**Conditions à éviter**

Surchauffe, flamme nue, braise ou métal incandescent, charge électrostatique

**Matières à éviter**

Réagit au contact des agents d' oxydation forts.

**Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

oxydes de soufre (SOx)

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s' il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL 50 aiguë par ingestion</b>				Pas de données
<b>Irritation de la peau</b>				Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer des démangeaisons
<b>Irritation des yeux</b>	Possible irritation			en cas de projection dans les yeux
<b>Sensibilisation de la peau</b>	effets sensibilisants non connus			

**Remarques générales**

absence de données toxicologiques

La classification a été effectuée par calcul d' après la Directive Préparations (88/379/CEE).

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Informations relatives à l' élimination (persistance et dégradation)**

	Taux d' élimination	Méthode d' analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>				Pas de données

**Effets toxiques sur l' environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>				Pas de données

**Comportement dans les stations d' épuration**

Le produit n' est pas destiné à être évacué en eaux usées sans qu' il soit traité selon les normes en vigueur.

Le produit flotte sur l' eau (eau usée)

**Remarques générales**

Pas de résultats d' études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l' environnement.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L' ÉLIMINATION**
**Code déchets**

12 01 12\*

**Nom du déchet**

déchets de cires et graisses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

**Recommandations relatives au produit**

Le traitement des déchets résiduels n' est pas standardisé dans le règlement CEE

D' où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l' élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l' arrivée - sont d' ailleurs également réglées par les Länder.

**Recommandations relatives à l' emballage**

Récipient à vider entièrement, les restes sont susceptibles de représenter un danger d' explosion. Des récipients pas nettoyés ne pas cribler de trous ni couper ni souder.

**Remarques générales**

La classification la plus adaptée est à déterminer par l' utilisateur final, car le EWC donne différents codes pour un même produit suivant l' utilisation d' origine. C' est la raison pour laquelle la classification doit être déterminée par l' utilisateur.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR)**

Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

**Transport maritime (IMDG/GGV)**

Marchandise non dangereuse suivant les règlements

**Transport aérien ICAO/IATA**

Marchandise non dangereuse suivant les règlements

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Remarques relatives à l' identification**

Le produit n' est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d' observer les consignes de sécurité.

Classification déterminée par calcul d' après la directive "préparations" (88/379/CEE)

**Réglementation nationale**

---

**16. AUTRES INFORMATIONS****Les conseils relatifs à la formation**

Consulter les données de la FDS

**Utilisation recommandée et restrictions**

A utiliser seulement selon le mode d'emploi. Respecter les consignes de mise en garde.

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Lors d' un changement de version de la FDS le signe "!" apparait devant le paragraphe qui a été modifié.

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

toutes les matières contenues dans ce produit sont dans la liste TSCA

**Source des principales informations**

Fiches de sécurité des matières premières